

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE LÉVIGNACQ

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025.06.12 - Réhabilitation longère sise 449-469 rue de la Mairie en huit logements abordables par l'OPH des Landes (XL Habitat) - **REJETÉE**

Liste et délibérations publiée sur le site internet de la commune le **01 JUIL. 2025**

Le Maire



Jean-Claude CAUPE



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 8
De votants 10

N°2025.06.12

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de juin à quinze heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-cinq juin 2025, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etalent présents : Monsieur LANGLOIS Lukas, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LOPES Marie-Hélène (pouvoir Madame PONASSIE Evelyne), Monsieur MINVIELLE Jean-Michel (pouvoir Madame LAMBLIN Laurence)

Absents : Madame LARROCHE Marie-Claude

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
OBJET : Réhabilitation longère sise 449-469 rue de la Mairie en huit logements abordables par l'OPH des Landes (XL Habitat)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié le portage temporaire du bien sis 449-469 rue de la Mairie à l'EPFL Landes Foncier.

L'acte d'acquisition de cette longère sur terrain propre de 3 501 m² a été signé le 26 novembre 2024 entre le propriétaire et l'EPFL, après délibération n°2024.09.14 du 20 septembre 2024 par le Conseil Municipal de Lévignacq, validant cette acquisition et son portage par l'EPFL.

Pour travailler rapidement sur la sortie de projet, en vue de créer du logement abordable sur la commune de Lévignacq, et en adéquation avec les orientations du Plan de référence, le PLH de la Communauté de Communes Côte Landes nature, du projet de revitalisation du centre bourg pour la



sécurisation du centre bourg et dans le respect de la charte patrimoniale de Lévignacq, l'OPH des Landes (XL Habitat) a été rencontré à plusieurs reprises pour étudier la faisabilité du projet.

La production de logement abordable permettrait de bénéficier d'un appui financier de l'EPFL via le dispositif de minoration, venant ainsi diminuer la charge de la commune de Lévignacq sur cette opération.

Pour la production de huit logements (deux en réhabilitation et six logements neufs), correspondant aux premières projections du bailleur social, l'aide pourrait être de 48 200 euros.

Monsieur le Maire demande de délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 8 voix contre (Madame LAMBLIN Laurence, Madame LOPES Marie-Hélène, Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph) et 2 voix pour (Monsieur CAULE Jean-Claude et Monsieur LANGLOIS Lukas)

REFUSE :

De confier à l'OPH des Landes (XL Habitat) la réalisation de ce programme pour la réhabilitation de la longère sise 449-469 rue de la Mairie à Lévignacq, afin d'y réaliser huit logements abordables (deux en réhabilitation et six logements neufs).

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extraire conforme
Le Maire,



CAULE
CAULE Jean-Claude,